

Conseil municipal de la commune de Janailat
Procès-verbal de la séance du 08 septembre 2022

Etaient présents : M. DUBREUIL Raymond, M. MARIE Patrick, M. RADIGON Philippe, Mme MOREAU Corinne, M. BETOUX Frédéric, M. MORANDEAU Rodolphe, Mme MARITAUD Laure, Mme DELPRATO Emilie, Mme DUBAR Bérengère.

Pouvoir : M. BEAUVAIS Christian a donné pouvoir à M. DUBREUIL Raymond

Secrétaire de séance : Mme MARITAUD Laure

Date de convocation : 01 septembre 2022

Ordre du jour :

- 1 – Délibération licences et débits de boissons
 - 2 - Délibération volets mairie
 - 3 - Délibération éclairage public la nuit
 - 4 - Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Il annonce l'absence de Monsieur BEAUVAIS Christian, qui lui a donné pouvoir.

Il explique la réglementation pour établir le procès-verbal ainsi que l'utilisation du dictaphone pour l'enregistrement des séances. Destiné à être une aide à la rédaction, les fichiers seront détruits après approbation du procès-verbal. Il demande l'autorisation aux membres du Conseil municipal de l'utiliser. L'assemblée ne s'oppose pas à cette utilisation.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 - Délibération « Licences et débits de boisson »

L'Etat vend des licences IV au profit des communes de moins de 3 500 habitants qui n'en ont pas. La préfecture demande de prendre une délibération pour savoir si oui ou non celle-ci serait viable dans notre commune.

Monsieur le Maire explique les points positifs et négatifs pour pouvoir acquérir celle-ci, et relit le courrier transmis par le service de la préfecture. La réglementation est aussi évoquée dans ce courrier.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal.

N'ayant aucun local disponible ni de personne ayant fait connaître son intention d'ouvrir un commerce de ce genre, cela n'apporterait rien de plus à la commune en l'état.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil municipal s'opposent à l'achat d'une licence IV. Les repreneurs éventuels seront dirigés vers les services de l'Etat.

Vote - contre : 6

- abstentions 3, DUBREUIL Raymond, Beauvais Christian et DUBAR Bérengère

2 - Délibération « Volets de la Mairie »

La mairie ne comporte qu'une simple sécurité au niveau des fenêtres et des portes. Celle-ci doit être renforcée du fait que l'agence postale possède un coffre et se trouve dans les mêmes locaux.

Il est proposé aux membres d'installer des volets roulants aux fenêtres et à la porte en façade et de changer la porte à l'arrière du bâtiment.

Deux devis ont été préparés par l'entreprise Braconné Mathieu comportant différentes matières et façons de procéder. L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est mis d'accord sur le principe. Cependant des demandes de modifications sont faites pour que le matériel installé corresponde encore mieux aux attentes.

Un nouveau devis sera établi et présenté lors de la prochaine séance.

=> La délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée à une séance ultérieure.

3 - Délibération « Eclairage public la nuit »

L'éclairage public de la commune fonctionne avec des LED et des détecteurs crépusculaires depuis plusieurs années, ce qui a permis de réduire les factures d'éclairage public. Pour autant, les augmentations du coût de l'énergie amènent les collectivités à faire des économies.

Une extinction nocturne de l'éclairage public serait envisageable et répondrait à la fois aux objectifs de sobriété publique, de protection de la planète et de solidarité nationale.

La discussion s'engage au sein du Conseil municipal. Les membres ont des avis différents sur la question et chacun d'entre eux oppose ses arguments. Des essais pourraient être faits dans le bourg.

Afin de prendre une décision éclairée, les membres du Conseil municipal décident de solliciter l'avis des administrés par un questionnaire remis dans chaque boîte aux lettres.

=> Dans l'attente du retour de l'enquête faite auprès des administrés, la délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée à une séance ultérieure.

Questions diverses

Vie de la commune

- Deux importantes fuites d'eau ont été neutralisées chez deux administrés âgés. Le conseil municipal décide de ne pas reporter celles-ci sur les factures d'eau.
- Le chenil implanté au village de Souliers pose quelques nuisances sonores. L'intervention d'un médiateur pourrait peut-être être mise en place.
- Le club de Gym reprend ses activités le 15 septembre 2022.
- Monsieur le sénateur Jean-Jacques LOZACH devrait venir à la rencontre de la collectivité courant octobre 2022.
- Les manifestations estivales ont rencontré un vif élan de participation :
 - La marche de nuit organisée par le comité des fêtes a rassemblé 120 personnes au départ, une soixantaine au repas.
 - L'inter village face à la commune de Sardent, organisé par le comité des fêtes a compté entre 200 et 300 personnes.
 - Et Terre en Fête, organisé par les jeunes agriculteurs a été une belle réussite avec une bonne ambiance et de la jeunesse.

Travaux

- Un dossier DETR pour la réfection des routes 2023 et la rénovation du toit de l'église vont être déposés auprès des services de la préfecture.
- La réfection des routes 2022 sera effectuée fin septembre.
- L'élagage des routes est terminé, le broyage aussi. Cette action permet et permettra à l'avenir l'amélioration de l'état des routes.
- La commune n'a pas encore de retour sur l'avancement du projet éolien.
- Le logement communal dans le bourg a été libéré. Il nécessite de nombreux travaux de rénovation et mise aux normes avant de le relouer.
- Des réunions concernant le PLUI vont être organisées à partir du mois d'octobre 2022. Des communes de la communauté de communes ne sont plus intéressées et se retirent du PLUI. M. le Maire indique que les élus vont être conviés à participer et invite chacun à s'y rendre, dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22 h 30.

**Le Maire,
Raymond DUBREUIL**



**La secrétaire de séance,
Laure MARITAUD**



